



0907025001

DATE DEPOT :	2009-08-14
NUMERO DE DEPOT :	70250
N° GESTION :	2001B14465
N° SIREN :	439208190
DENOMINATION :	SAS RUE LA BOETIE
ADRESSE :	48 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/07/22
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

2^e dépôt



RUE LA BOÉTIE

01314465

ENREGISTRÉ A PARIS 83
SIRET 439 208 190 LE 04/08/09
Date: 09-12303 cam: 138
Total: 500 €
Pour le Chef de Service comptable
Le Comptable

- AA22/7/09
- AU-MT
- CA 22/7/09
de dépôt
06 22/7/09

**RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT
EN DATE DU 22 JUILLET 2009**

Fabienne DUJARDIN

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet,

Monsieur Jean-Marie SANDER, Président de la SAS RUE LA BOETIE, et Monsieur Jean-Paul CHIFFLET, Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE, au capital de 2.222.941.520 euros, ayant son siège social à Paris 8^{ème} (France), 48 rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°439 208 190, ont pris, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des associés en date du 13 mai 2008, les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Préambule

Le Président et le Vice-Président de la SAS RUE LA BOETIE rappellent que dans le cadre de la délégation susvisée une première augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2008 correspondant à un montant global de souscription de trois milliards trois cent cinquante-neuf millions huit cent quatre vingt trois mille cinq cent un euros (3.359.883.501,00 €). Lors de cette opération 238.289.610 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune ont été émises assorties d'une prime d'émission de douze euros et dix centimes (12,10 €) par action. A l'issue de cette opération, le Président et le Vice-Président ont constaté que le capital était intégralement libéré et ressortait à 2.222.941.520 euros divisé en 1.111.470.760 actions de 2 euros de valeur nominale chacune.

Grosse du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

14 AOUT 2009

Réalisation définitive de l'augmentation de capital social

N° DE DÉPOT 70250

1. Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 13 mai 2008, ont décidé en date du 1^{er} juillet 2009 de procéder à une augmentation du capital social de quatre-vingt-neuf millions cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante euros (89.179.150 €) pour le porter de deux milliards deux cent vingt-deux millions neuf cent quarante-et-un mille cinq cent vingt euros (2.222.941.520 €) à deux milliards trois cent douze millions cent vingt mille six cent soixante-dix euros (2.312.120.670 €), par l'émission de quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze (44.589.575) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal, à libérer de la totalité du nominal lors de leur souscription en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. L'émission des actions était assortie d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action à libérer intégralement lors de la souscription.

Le montant immédiatement libéré de la souscription s'est élevé par suite à quatorze euros (14 €) par action correspondant à un montant global de souscription de six cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinquante euros (624.254.050 €).

La souscription des quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze (44.589.575) actions nouvelles était réservée par préférence aux actionnaires qui pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de trois cent quatre-vingt quinze (395) actions nouvelles pour neuf mille huit cent quarante-six (9.846) actions anciennes. Les actionnaires pouvaient également souscrire à titre réductible.

Le Président et le Vice-Président, conformément aux pouvoirs conférés par l'Assemblée générale du 13 mai 2008, ont également décidé, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier les articles 8 et 9 des statuts.

2. Les formalités de publicité prévues par la réglementation en vigueur ont été effectuées dans les délais prévus.

3. La souscription des quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze (44.589.575) actions nouvelles a été totalement réalisée et libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à concurrence de six cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinquante euros (624.254.050 €).

Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat en date du 22 juillet 2009, établi par le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, Tour Ernst & Young, 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes de la société, au vu de l'arrêté de compte établi par le Président.

Le certificat susvisé est annexé au présent rapport.

En conséquence, à la date du 22 juillet 2009, le Président et le Vice-Président au vu des pièces et documents présentés, constatent :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital de quatre-vingt-neuf millions cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante euros (89.179.150 €) décidée par l'Assemblée générale en date du 13 mai 2008.
- La modification des articles 8 et 9 des statuts est devenue définitive dans les termes ci-après :

ARTICLE 8 - Apports : ajout d'un alinéa comme suit :

« Conformément aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale de la Société en date du 13 mai 2008 et du rapport en date du 22 juillet 2009 du Commissaire aux comptes valant certificat du dépositaire, il résulte que le capital social a été augmenté le 22 juillet 2009 d'une somme de quatre-vingt-neuf millions cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante euros (89.179.150 €) pour être porté à deux milliards trois cent douze millions cent vingt mille six cent soixante-dix euros (2.312.120.670 €), par l'émission de quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze (44.589.575) actions nouvelles de deux euros (2 €) de nominal chacune. Chaque action nouvelle étant intégralement libérée du nominal et majorée d'une prime d'émission de douze euros (12 €) par action, le montant global de la souscription s'est élevé par suite à six cent vingt-quatre millions deux cent cinquante-quatre mille cinquante euros (624.254.050 €). »

ARTICLE 9 - Capital social : est dorénavant rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de deux milliards trois cent douze millions cent vingt mille six cent soixante-dix euros (2.312.120.670 €).

Il est divisé en un milliard cent cinquante-six millions soixante mille trois cent trente-cinq (1.156.060.335) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune et de même catégorie. »

Fait à Paris, le 22 juillet 2009.

Le Vice-Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Jean-Paul CHIFFLET

Le Président
de la SAS RUE LA BOETIE



Jean-Marie SANDER

